

REUNION NOTATION FILIERE FISCALE DU 27 JANVIER 2010

L'Administration a présenté la procédure de notation de l'année 2010 (gestion 2009) de la filière fiscale aux représentants des personnels.

Cette année, 1035 agents seront notés (157 inspecteurs, 32 géomètres, 364 agents de catégorie B, 482 agents de catégorie C).

Pour la première fois, certains agents d'une filière pourront être notés par un chef de service provenant de l'autre filière (SIP ; DRU ; DSPL...).

LES CONSIGNES AUX NOTATEURS

Afin d'harmoniser les pratiques, une note de campagne de notation sera transmise aux chefs de services notateurs qui agissent par délégation du DRFiP, Monsieur Le Floch Louboutin.

Cette note précisera notamment :

- l'obligation faite au notateur de proposer par écrit à l'agent un nouvel entretien dans le cas d'un refus de répondre à la première convocation,
- l'obligation de recueillir l'avis de l'encadrant par le biais de la fiche modèle 403 (par exemple le A de l'IFU ou le B du SAID),
- le notateur (A+) doit recueillir l'avis de son prédécesseur en cas de mutation de l'agent en cours d'année (avec les fiches 410 et 411 ou au minimum un courriel laissant une trace écrite),
- la note doit être en adéquation avec l'appréciation littérale,
- l'entretien doit être personnalisé et porter entre autres sur les besoins en formation,
- les agents de l'EDRA qui sont permanisés sont notés par le chef du service auprès duquel ils ont été affectés pendant toute l'année 2009.

Une réunion de tous les chefs de services notateurs a eu lieu le vendredi 29 janvier. L'importance du vocabulaire employé dans la rédaction de l'appréciation sera soulignée.

LE CALENDRIER

Le calendrier des opérations de notation est conditionné par l'ouverture nationale de l'application EVALNOT.

La proposition de note doit être faite pour le 2 mars 2010. Les réunions d'harmonisation se dérouleront du 8 au 12 mars 2010 par groupes. Les 6 groupes d'harmonisation seront chacun compétents pour un bloc d'agent :

- Agents B et C des SIE,
- Agents B et C des SIP,
- Agents B et C des CH,
- Agents B et C des CDIF, bloc foncier,
- Agents B et C de Direction, des domaines,...
- Tous les Inspecteurs quelles que soient leurs affectations et les agents B et C des Pôles contrôle et expertise, brigades, BCR.

Une réunion départementale d'harmonisation sera animée par Monsieur Expert entre le 15 et le 19 mars 2010.

Les entretiens doivent avoir lieu avant le 26 mars 2010.

La remise des notes aux agents aura lieu au plus tard le 23 avril 2010. Les agents ont 8 jours ouvrables pour rendre leur notation signée. **La date limite pour les révisions de notes est fixée au 23 mai 2010.** Si la règle permet normalement de bénéficier d'un délai de 2 mois pour faire appel, le calendrier resserré des CAP raccourcit de fait le délai octroyé.

En cas d'empêchement, les demandes déposées dans le délai de 2 mois seront recevables... toutefois, **FO-DGFIP vous conseille de vous en tenir à la date du 23 mai pour faire appel** afin de permettre à la CAPL d'examiner l'appel formulé avec une chance de réussite. En effet, les modifications de notes se font avec une réserve de majorations qui sera sans doute épuisée à l'issue de la CAPL « normale » qui doit se tenir avant le 18 juin 2010. Les appels déposés après la date devraient faire l'objet d'une CAPL spécifique... qui n'aurait plus rien à donner ! Seule l'appréciation pourrait être modifiée... La dotation 2010 (gestion 2009) et donc la part attribuée à la réserve sera connue au cours de la première quinzaine du mois de février.

Les agents n'obtenant jamais de majoration de note feront l'objet d'un examen attentif de la part de la Direction. Les notateurs devront expliquer ce qui les a conduit à laisser ces agents à la note pivot. Les agents (peu nombreux) ayant une note négative se verront proposer par la Direction un « plan de développement » afin de les aider à sortir de cette situation.

COMPARATIF

		2009 (gestion 2008)		2010 (gestion 2009)	
Agents notés	1051	159 A	1035	157 A	
		32 géomètres		32 géomètres	
		357 B		364 B	
		503 C		482 C	

RAPPEL DES RESERVES 2009

		2009 (gestion 2008)	
		0,06	0,02
Avant CAPL		202	303
Réserve	A	0	3 (+2 sur échelon terminal)
	B	1 (aucun sur échelon terminal)	4 (+2 sur échelon terminal)
	C	2 (aucun sur échelon terminal)	5 (+3 sur échelon terminal)